



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 avril 2022 à 20h à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

**Date de convocation** : 14 avril 2022

**PRÉSENTS** : M EVIN P., M CAILLER R., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

**EXCUSÉS** : Mme DURAND A., M DUGUÉ V.,

**POUVOIRS** : Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E  
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

Mme Clothilde JOLIVET est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2022 a été approuvé.

Le sujet à propos de l'avenant sur le contrat de bail de l'antenne ZA des Treize Vent a été annulé.

## DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E875 La Macabrie 1043m<sup>2</sup>  
Appartenant à M et Mme GRAVOUEILLE (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone NI

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E 836a Jardin de Briord 163 m<sup>2</sup>  
- E 837c Jardin de Briord 161 m<sup>2</sup>  
- E 838e Jardin de Briord 422 m<sup>2</sup>  
- E 839g Jardin de Briord 70 m<sup>2</sup>  
Appartenant à Mme DURAND (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE).  
Parcelles situées en zone 1AUb

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E 753 La Fleurancellerie 160 m<sup>2</sup>  
Appartenant aux consorts LEVEQUE (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone 1AUb

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E 2614 Rue des Fontaines 222m<sup>2</sup>  
Appartenant aux consorts LAURENT (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone 1AUb

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.  
Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

**DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE**

Considérant l'indemnité reçue concernant les fuites de la salle polyvalente, il convient d'inscrire au budget les sommes allouées.

Considérant l'ordonnance d'expropriation pour certains terrains de la ZAC Multi Sites, il convient d'inscrire les montants correspondants aux indemnités à verser.

Il convient de procéder aux écritures ci-après :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses :

615221 Entretien et réparations bâtiments communales 6 500 €

Recettes :

7788 Produits exceptionnels 6 500 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :

2111 TER 66 Terrains nus 100 000 €

Recettes :

2111 TER 66 Terrains nus 100 000 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA DE LOIRE ATLANTIQUE

La Société Protectrice des Animaux (SPA), sise à Carquefou, a pour objet de permettre à la mairie de pouvoir placer les chiens et exceptionnellement les chats errants trouvés ou en état de divagation sur notre territoire.

Il est donc proposé de renouveler la convention entre la Commune et la SPA, pour la mise en fourrière des animaux errants.

Une somme forfaitaire de 400 € versée au premier trimestre.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la conclusion de la dite-convention
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

## SUBVENTION CROC LOISIRS

Suite aux dégâts des eaux survenus lors des orages de juin 2021, l'association Croc'loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a demandé une subvention exceptionnelle pour racheter du matériel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 400 €
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

## INFORMATIONS DIVERSES

### [Mobilité sur la Communauté de Communes Sèvre et Loire](#)

M CARETTE a présenté l'étude menée au sein de la commission mobilité à la communauté de communes sur les moyens de déplacements entre les communes de la CC SL.

Plusieurs hypothèses ont été envisagées pour que les habitants des différentes communes se rendent plus vite sur l'agglomération Nantaise.

Ce travail va maintenant s'effectuer en collaboration avec les services de la région et de Nantes Métropole.

### [Maison d'Assistants Maternelles](#)

L'équipe d'assistantes maternelles désirant travailler en MAM n'a pas souhaité poursuivre le projet avec l'investisseur proposé.

Depuis, deux autres propositions s'offrent à la commune pour la parcelle située dans la rue de la Petite Pièce soit la création d'une micro crèche soit celle d'une maison d'assistantes maternelles par un autre investisseur.

Après comparaison des deux systèmes, le conseil municipal opte plus pour la création d'une maison d'assistantes maternelles.

### [Manifestation du 15 août](#)

La paroisse et l'association de l'œuvre du Prieuré vont fêter les 200 ans de la fête du 15 août. Lors de cette journée, Un évêque sera présent pour la cérémonie religieuse. Le 14 août, elles souhaitent organiser en collaboration avec la commune une journée sur le patrimoine religieux et l'histoire de la commune. Un parcours pédestre sera prévu avec des affiches relatant ce qui s'est passé à cet endroit.

### [8 mai](#)

La cérémonie du 8 mai a lieu à 8h45 sur la commune puis 11h à Vallet.

### [Justice](#)

La commune avait deux dossiers qui ont été vus à la cour administrative d'appel de Nantes concernant les éoliennes et des terrains abandonnés. Les requérants ont été déboutés.

### [Nouveaux arrivants/ Maisons fleuries](#)

La cérémonie pour accueillir les nouveaux arrivants à lieu le 20 mai à 19h à la salle polyvalente.

### [Fresque](#)

Une vidéo sera réalisée devant la fresque de la commune avec messieurs les Maires du Loroux Bottereau, de Vallet et de La Regrippière. Lors de la journée du 11 juin, des représentants de la DRAC et du département, la présidente et le vice-président en charge de la culture de la communauté de de communes viendront inaugurer la fresque entourée d'un groupe de visiteurs.

### [Réunion publique sur l'eau](#)

La restitution de l'étude a lieu vendredi 29 avril à la salle polyvalente. Une réunion va être prochainement organisée avec la commission eau.

### [Conseil d'école extraordinaire](#)

Un conseil d'école a lieu vendredi 29 avril pour décider du maintien de la semaine à 4 jour et demi ou non.

### [Jeux](#)

Les jeux choisis par le précédent Conseil Municipal d'Enfants ont été installés derrière la salle polyvalente. Ils sont très appréciés.

### [Chasse aux œufs](#)

Plus de 80 enfants ont répondu présent à la chasse aux œufs organisée par la mairie en partenariat avec l'association Croc Loisirs.

### Conseil Municipal d'enfants

Le nouveau conseil municipal d'enfants s'est réuni une première fois le mercredi 6 avril. Ils ont mis en commun les différents projets qu'ils souhaitaient pour la commune. Deux commissions, aménagement et animation, ont été créées. Ils doivent maintenant choisir les projets qui seront réalisés lors de leur mandat de deux ans pour ensuite les présenter lors d'un Conseil Municipal adultes.

### Voirie

Les chicanes rue de l'Ecole et du Stade sont installées définitivement. Suite à la hausse des matières premières la commission voirie a établi un ordre de priorité des projets prévus pour cette année en fonction des retours des devis. Il est proposé de limiter la vitesse à 30 km/h dès l'entrée dans la commune, les conseillers approuvent cette idée. Il est évoqué de réfléchir à l'entretien des trottoirs par les habitants par la mise en place d'un arrêté municipal.

### Dégradation des toilettes publiques

Depuis plusieurs semaines, les toilettes sont occupées la nuit. Les personnes ont dégradé le matériel et les ont laissées dans un mauvais état. La gendarmerie a été prévenue.

### Police municipal

Le projet concernant la police municipal avance bien. Le bureau d'étude est en train d'analyser les demandes des communes et le coût pour chaque collectivité.